

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 18.060

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 13 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 06 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 06 avril 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S , M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, M. Yannick PAVON, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Nelly SERRE représentée par M. Jean-Paul CLECH
Mme BARRAUD-DUCHÉRON représentée par M. Pierre PAPEIX
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par Mme BERGEROT

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE, M. René-Luc CHABASSE, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ÉGLISE NOTRE-DAME DE ROYAN (Monument Historique classé en 1988)
DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REPRISE DE L'ÉTANCHÉITÉ DES
COURSIVES HAUTES ET BASSES ET DE LA TRIBUNE DE L'ORGUE

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : 1 ABSTENTION
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Suite à la réunion de chantier du 15 février 2018, M. Philippe VILLENEUVE, Architecte en Chef des Monuments Historiques, a informé le maître d'ouvrage de la nécessité de réaliser les travaux de reprise de l'étanchéité des coursives hautes et basses et de la tribune de l'Orgue afin de limiter les risques de pénétration d'eau au niveau de la nef centrale et de l'Orgue lors des intempéries. Ces travaux subventionnables font suite à l'intervention en urgence de rebouchage des trous de banches et d'étanchéité des vitraux après les dernières tempêtes des 10 décembre 2017 et 1^{er} janvier 2018.

Cette opération est évaluée à 75.219,00 euros H.T. (montant subventionnable des travaux) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 35 % soit 26.326,65 euros, la Région Nouvelle-Aquitaine une subvention de 15 % soit 11.282,85 euros, et le Département de la Charente-Maritime, une subvention de 20 % soit 15.043,80 €.

Etat (Ministère de la Culture)	26.326,65 €
Région Nouvelle Aquitaine	11.282,85 €
Département de la Charente-Maritime	15.043,80 €
Autofinancement	<u>22.565,70 € HT</u>
Montant de l'opération (subventionnable)	75.219,00 € HT

Il est précisé que les travaux aux abords immédiats de l'Orgue sont en cours de réalisation pour limiter de nouveaux risques d'infiltration en cas d'intempérie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la délibération n° 13.093 du 11 avril 2013,
- Vu la nécessité de réaliser de toute urgence, les travaux d'étanchéité des coursives hautes et basses et de la tribune de l'orgue de l'Eglise Notre Dame de Royan,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver le programme des travaux subventionnables relatif à la reprise de l'étanchéité des coursives hautes et basses, et de la tribune de l'orgue de l'Eglise Notre Dame de Royan pour un montant total de 75.219,00 € HT (soit 90.262,80 € TTC) et pour laquelle la commune :

- Sollicite l'aide financière de l'Etat (Ministère de la Culture) soit 26.326,65 €, sollicite l'aide financière de la Région Nouvelle-Aquitaine soit 11.282,85 €, sollicite l'aide financière du Département de la Charente-Maritime, soit 15.043,80 €, ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'aider à la réalisation des travaux,

- s'engage à financer la totalité de l'opération, soit 90.262,80 euros TTC sur le budget communal, ce qui représente un autofinancement de 22.565,70 € HT à la charge de la commune après déduction des subventions attendues de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Charente-Maritime et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

- indique que le calendrier des travaux a été le suivant : les travaux seront exécutés du 16 avril 2018 au 30 mai 2018, mais que les travaux à proximité de

l'Orgue sont en cours de réalisation pour limiter de nouveaux risques d'intempéries,

Et,

- atteste que la commune récupère la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),

- indique que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,

- précise qu'elle a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné,

- indique que le projet a reçu un accord de principe pour exécuter les travaux en urgence, soit entre le 16 avril et le 30 mai 2018,

- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 avril 2018

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Certifié Conforme
Mairie de Royan le 18 avril 2018
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS





LES COMPAGNONS DE SAINT-JACQUES

A l'attention de M. TRANCHANT

Agence TRAVAUX PUBLICS
Tél. : 02.40.44.27.11
Fax : 02.40.44.27.31

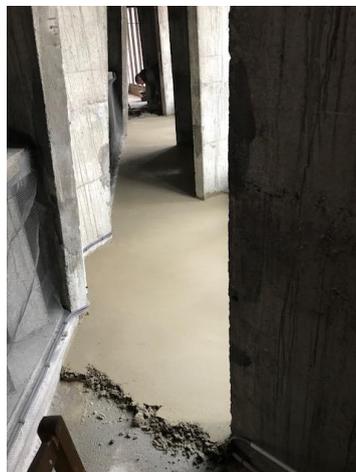
N/Réf. : CAU 1 120318

Nantes, le 26 mars 2018

Affaire : EGLISE NOTRE DAME DE ROYAN

Objet : amélioration de l'étanchéité de l'église suite aux infiltrations d'eau intervenues pendant la tempête de Noël dernier

- Nettoyage et bouchardage de la surface des coursives hautes :
5 094.00 €HT
- Percement, pose et étanchéification des pissettes permettant l'évacuation des eaux d'infiltrations vers l'extérieur de l'église (toute la coursive haute) :
3 312.00 €HT
- Réalisation d'une chappe en mortier avec forme de pente vers les pissettes (toute la coursive haute) :
28 566.00 €HT





- Application d'un mortier hydrofuge sur ces chappes, produit MAPELASTIC sur ces chapes de coursive haute :
11 664.00 €HT

- Fourniture et pose d'une gouttière en pied de voile intérieur sur toute la périphérie des coursives basses :
 - Pliage aluminium ton champagne 7/10/15/10 cm : 82 m
 - Couvre joint en alu masquant les fixations du chéneau : 82 m
 - Couvre joint entre 2 longueur de chéneau : 44 u
 - Evacuation côté Est12 690.00 €HT

- Gouttière sur mesure 10/10/10 sur les portes : 3 x 1m30
135.00 €HT (pour 3 unités)

- TRIBUNE DE L'ORGUE :
 - Selon plan fournit : application du même système que sur la coursive haute (bouchardage, pissettes, chape, hydrofuge), zone en rouge sur le plan de Lucile CAU (traitement de la zone verte comprise dans ce chapitre):
4 113.00 €HT

- Injection des fissures en sous face des dalles du bas-côté sud : environ 40m de fissures à boucher et injecter de résine EPOJET MAPEI. Pour ces travaux nous vous ferons une procédure spécifique (matériau, matériel, méthode, calepinage)
7 875.00 €HT

- Au droit de la tribune d'orgue, réalisation d'une séparation maçonnerie parallèle à la baie à une distance de 30cm, avec réalisation d'une légère pente hydrofuge et 2 exutoires de part et d'autre de la baie
350.00 €HT

- Au droit des tuyaux des pédaliers, fourniture et pose d'une plaque métallique aluminium repliée et fixée dans le voile béton pour protéger des éclaboussures les tuyaux des pédaliers sur toute la hauteur
1 420.00 €HT



TOTAL HT	75 219.00 €HT
TVA 15 043.80 €	
TOTAL TTC	90 262.80 €TTC

Christophe AUBERTIN
Conducteur de travaux



Entreprise de Travaux Publics de l'Ouest - www.etpo.fr

3, place du Sanitat - B.P. 38709 - 44187 Nantes Cedex 4 Tél : 02 40 44 27 00 - Fax : 02 40 69 57 70
S.A. au capital de 2 300 000 € - RC Nantes B 320 116 916 - SIRET 320 116 916 00018 - APE 4213 A
n° de TVA intra : FR 29 320 116 916



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL